

COMPTE-RENDU DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU 28 NOVEMBRE 2008

Le vingt huit novembre deux mil huit, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie de Souvigny en Sologne sous la présidence de Madame Chantal MEERSSCHAUT, Maire.

Présents : Chantal Meersschaut, Alain Leprêtre, Arnaud des Abbayes, Nadine de Oliveira, Nadine Codorniu, Solange Ballu, Jean-Michel Derbois, Gérard Pinon et Hervé Sené.

Absente excusée : Isabelle Crespel ayant donné pouvoir à Hervé Sené

Nombre de conseillers en exercice : 10

Nombre de conseillers présents : 9

Secrétaire de séance : Delphine Friaud

Date de convocation : 21 novembre 2008

Après relecture et signature du PV du conseil précédent, Madame le Maire ouvre l'ordre du jour.

OBJET : COMTE RENDU DE LA REUNION DE LA COMMISSION DES BATIMENTS DU 20 NOVEMBRE 2008

Madame Solange Ballu, responsable de la Commission des bâtiments, donne lecture du compte rendu de la réunion du 20 novembre 2008 concernant le projet de construction de salles de classes sur le site des Fontaines. Les membres de la commission sont allés sur place, munis d'un plan à l'échelle et ont fait quelques propositions.

D'après les propositions faites par la commission bâtiments, 2 grandes étapes seraient à prévoir :

Une première phase consisterait en la construction de 3 classes avec un bloc sanitaires et une 2^{ème} phase concernerait le réaménagement de l'existant (classe en dur, logement) en plusieurs parties (réfectoire, garderie, salle informatique).

Le projet devrait être prochainement chiffré et détaillé afin de pouvoir solliciter des subventions et envisager si possible de démarrer les travaux éventuellement en 2010.

Madame le Maire précise qu'elle a demandé à Monsieur Antoine Simonnet, architecte à Souvigny en Sologne, d'établir un « Avant Projet Sommaire », à partir de ces propositions et de sa vision personnelle du projet, compte tenu des besoins et des lieux.

OBJET : PROJET DE GARDERIE

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'une forte demande se fait sentir au sein de la commune pour la création d'une garderie.

Madame le Maire et les adjoints suggèrent d'étudier l'ouverture d'une garderie dans le local associatif.

Les heures d'ouverture pourraient être les suivantes :

- de 7h15 à 8h40 et de 16h30 à 18h30

les lundi, mardi, jeudi et vendredi.

Un forfait de 2 € par enfant serait appliqué le matin et un forfait de 2 € également par enfant , le soir.

Madame le Maire précise que le recrutement d'une personne pour assurer ce service à la population coûterait environ 800 € par mois pour environ 14 enfants.

Les membres du Conseil Municipal souhaiteraient dans un premier temps que cette personne fasse déjà partie du personnel communal et qu'il y ait une augmentation provisoire de son nombre d'heures de travail, le temps de s'assurer que la garderie sera pérenne.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres, le Conseil Municipal décide d'étudier la création d'une garderie dans le local associatif de Souvigny en Sologne et d'envisager son ouverture début mars 2009.

OBJET : INDEMNITES AU PERSONNEL COMMUNAL
--

Madame le Maire propose d'instituer un régime indemnitaire pour Monsieur Jean-Paul Fardeau et Monsieur Laurent Régnier qui se substituera au système actuellement en place, à savoir :

IEMP : indemnité d'exercice de missions des préfectures

Décret 97-1223 du 26-12-1997 – Décret 91-875 du 6-09-1991 modifié

Arrêté du 26-12-1997

Effet 1-1-1998

Pour chaque bénéficiaire est fixé par arrêté ministériel un montant de référence annuel auquel est appliqué un coefficient multiplicateur d'ajustement compris entre 0.8 et 3.

A ce jour, le montant de référence annuel pour le grade d'adjoint technique 1^{ère} et 2^{ème} classe est de 1 143.37 €.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres, le Conseil Municipal accepte la mise à place du régime indemnitaire conformément à la législation en vigueur.

<p>OBJET : DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DU CONSEIL MUNICIPAL AUPRES DU FOYER RURAL</p>
--

Madame le Maire rappelle que les statuts du Foyer Rural prévoient la désignation d'un représentant du Conseil Municipal auprès du Foyer Rural. Monsieur Jean-Michel Derbois qui assurait cette représentation précédemment ne souhaite plus le faire.

Après discussion et à l'unanimité, Monsieur Arnaud des Abbayes est désigné comme représentant du Conseil Municipal auprès du foyer Rural et déclare accepter cette représentation .

<p>OBJET : COMMUNAUTE DE COMMUNES TRAVAUX DE CERTAINES DES COMMISSIONS</p>

Commission action sociale :

La commission travaille actuellement sur l'éventuel transfert des centres de loisirs à la Communauté de Communes tout en étudiant la possibilité que les communes conservent une certaine autonomie.

Commission sports:

Des éducateurs sportifs interviennent sur les classes du RPI de Chaon-Sennely-Souvigny, dans les locaux des communes de Chaon et de Souvigny.

Un créneau horaire a été aménagé pour les séniors de Chaon et de Souvigny. Un véhicule a été acheté par la Communauté de Communes pour transporter le matériel des éducateurs sportifs. Les piscines ont été transférés à la Communauté de Communes.

Information financière :

Pour faire face à la crise financière, 22 milliards d'euros ont été débloqués pour aider les entreprises y compris à traverser cette période. Le Trésor Public et le Préfet surveilleront l'utilisation de ces prêts. Pour obtenir cette aide exceptionnelle, il faut saisir soit la trésorerie Générale soit la banque de France soit la Préfecture.

OBJET : DECISION MODIFICATIVE DE CREDITS
--

Afin de créditer certains comptes et de permettre la réalisation comptable de certaines opérations non prévues aux rubriques concernées lors de l'établissement du Budget Primitif,

Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'opérer les virements de crédits suivants :

Budget Commune

Section investissement :

2315	Installations, matériel et outillage techniques	- 8 000 €
2188	Autres immobilisations corporels	+ 8 000 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité les propositions de Madame le Maire.

OBJET : QUESTIONS DIVERSES

Toiture de l'église :

Une révision de la toiture est à prévoir pour le printemps, lorsqu'un engin pourra accéder sur la pelouse.

Passages piétons :

6 passages sont à repeindre dans le village. prévoir un passage piétons en face de la boulangerie.

Panneau stop :

Un panneau doit être posé à l'intersection du chemin des sentes et de la rue des Noues ainsi qu'un panneau indiquant « stop à 30m ». Le panneau « stop » est dans la réserve.

Ecoles :

Sur les 3 feux clignotants, un feu est grillé. Les feux fonctionnent en permanence. Il faut voir avec la Directrice pour qu'elle déclenche le système au moment où les enfants sortent et rentrent en classe. Il faudra revoir le système et remettre en place un programmeur. L'eau dans la cour de l'école des Fontaines ne s'écoule plus. Monsieur Alain Leprêtre suggère de passer le canadien pour aérer le sable afin de permettre à l'eau de s'écouler. Il faut préalablement sonder pour localiser les canalisations.

Eclairage de l'église :

Voir le disjoncteur pour les illuminations de Noël.

Panneaux « étangs » et « arboretum » :

Il faudrait choisir la disposition des photos à mettre dans le panneau, ainsi que les textes.

Commission des chemins :

Il faut vérifier l'état de tous les chemins communaux au printemps. Une réunion sera organisée avec visite des chemins.

Logement de la Poste :

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal que Madame Friaud et sa famille ont emménagé dans le logement de la poste au 1^{er} novembre 2008.

Colombarium :

Une proposition de construction d'un columbarium en briques et un devis seront demandés à l'Entreprise Paveau. Monsieur Arnaud des Abbayes s'en charge.

Fait à Souvigny en Sologne, le 12 décembre 2008

Le Maire-Adjoint,
Alain LEPRETRE